

Le modèle finlandais, la solution contre le décrochage scolaire ?

Sandrine Turkieltaub

DANS **JOURNAL DU DROIT DES JEUNES** 2011/10 (N° 310), PAGES 37 À 45
ÉDITIONS **ASSOCIATION JEUNESSE ET DROIT**

ISSN 2114-2068

DOI 10.3917/dj.310.0037

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2011-10-page-37.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association jeunesse et droit.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La Finlande consacre proportionnellement moins de ressources à l'éducation que la France

Le modèle finlandais, la solution contre le décrochage scolaire ?

par Sandrine Turkieltaub

La célèbre enquête PISA, menée par l'OCDE, a révélé l'excellence du modèle éducatif finlandais, tant en termes de réussite globale que d'équité (très faibles disparités entre établissements et entre élèves), laissant la France essoufflée, loin derrière.

Depuis, de nombreux représentants officiels étrangers se sont précipités en Finlande, avides de recettes miracles. Les Français n'ont pas fait exception.

Or les rapports détaillés se succèdent, mais qu'en retient-on ? Au final, c'est la logique du supermarché qui prime, chacun s'emparant des éléments qui l'arrangent pour promouvoir ses propres idées ⁽¹⁾. Autant d'arbres qui cachent la forêt...

Il est vrai que les voies de la réussite finlandaise ne sont pas facilement pénétrables. C'est donc à une vue d'ensemble qu'il faut s'atteler, pour retrouver la forêt, à l'instar de Paul Robert, La Finlande: un modèle éducatif pour la France ?

Les sceptiques persisteront à douter de la faisabilité de la comparaison. De fait, le contexte historique et socio-culturel finlandais est très éloigné du contexte français et l'écart démographique est colossal (la Finlande compte à peine plus de 5 millions d'habitants), si bien qu'un décalquage pur et simple n'aurait aucun sens.

Pour autant, prétendre que rien n'est comparable relèverait de l'essentialisme culturel ou d'une hypertrophie des facteurs démographiques et économiques, qui ne sauraient tout expliquer.

À la base de tout système, des choix fondateurs ont été faits et renouvelés, en l'occurrence pour s'adapter à l'évolution de la société, corriger les inégalités et favoriser l'intégration des élèves nouvellement arrivés (issus de l'immigration).

Il ne s'agit pas de se prosterner devant une nouvelle idole, qui a aussi des faiblesses, mais de questionner nos représentations, nos valeurs, nos institutions et nos pratiques pédagogiques, à l'aune d'un modèle désormais incontournable ⁽²⁾.

Un contexte local propice à la réussite ?

Cette irrésistible ascension de la Finlande ne serait apparemment pas due à un investissement démesuré dans l'éducation. La Finlande consacre proportionnellement moins de ressources à l'éducation que la France, avec respectivement 6,1% du PIB (hors enseignement supérieur) et 6,6% du PIB.

Dépenser mieux

«Une interrogation demeure: comment expliquer ces taux d'encadrement, alors que, d'après les statistiques, la dépense globale d'éducation de la Finlande est à peu près comparable à celle de la France ? L'absence de 'vie scolaire' et de corps d'inspection et le poids beaucoup moins lourd de l'administration centrale et régionale, en raison d'une décentralisation poussée, pourraient être des éléments de réponses. La suppression quasi totale des redoublements a également dégagé des moyens importants qui ont pu être affectés beaucoup plus utilement à l'aide individualisée.

Il est certain que les dépenses, si elles sont approximativement identiques, sont réparties de manière beaucoup plus efficace et concentrées sur les tâches d'enseignement, pour le plus grand bénéfice des élèves.»

Source : Paul ROBERT, La Finlande: un modèle éducatif pour la France ? Les secrets de la réussite, ESF, (2^{ème} édition) 2009. Extrait, p. 67

- (1) Le ministre Luc Chatel, en visite en Finlande le 17 août 2011, s'il a relevé la personnalisation des parcours des élèves et le soutien aux élèves en difficulté, a surtout retenu l'autonomie poussée des municipalités et des établissements scolaires et l'implication des enseignants en dehors de leur temps d'enseignement, soit la dérégulation et les heures supplémentaires ou travailler plus pour gagner un peu plus (le ministre vient d'annoncer l'augmentation des salaires des jeunes enseignants). Pourquoi s'obstiner à ne pas relever, notamment, la formation des enseignants à la pédagogie...?
- (2) Les sources de cet article sont énumérées à la fin de cet article.

La réforme a institué un cycle unique, l'école fondamentale, composé de l'école primaire et du collège

Et l'argument des conditions soi-disant propices à la réussite ne tient pas la route: deux langues officielles, une population très dispersée sur un vaste territoire, une immigration hors Union européenne en hausse (ce qui n'est pas un problème en soi, mais qui requiert la mise en place d'une politique transversale favorisant la reconnaissance de l'altérité, le dialogue interculturel et l'intégration des nouvelles populations), des problèmes sociaux d'alcoolisme, de violence conjugale et de suicide (la Finlande a longtemps été le premier pays mondial) ... pas de quoi favoriser la réussite de tous...

En revanche, un détour historique s'impose pour comprendre que le système éducatif finlandais n'est pas le fruit d'une tradition, mais d'une réforme en profondeur.

Le système éducatif a été totalement transformé par la coalition de gauche arrivée au pouvoir en 1996, qui a décidé de remettre en cause un système inspiré du modèle allemand, que l'on pourrait schématiquement résumer comme centralisé et plus élitiste. La réforme s'est poursuivie dans les années 1990, transférant encore plus de responsabilités aux municipalités.

Pour entamer ces changements drastiques, le gouvernement a agi avec circonspection, pendant 4 ans, recherchant le consensus et s'appuyant sur ceux qui allaient devenir les vecteurs de la réforme: les municipalités et les enseignants.

La réforme a institué un cycle unique, l'école fondamentale, composé de l'école primaire et du collège, a bouleversé les méthodes pédagogiques, en érigeant l'élève au centre des apprentissages, en prévoyant des soutiens spécifiques pour les élèves en difficulté; elle a aboli les classes de niveau et l'examen à la fin de l'école fondamentale, revalorisé le statut des enseignants et renforcé leur formation; mis en place la décentralisation de l'éducation au profit des municipalités; instauré la modularisation de l'enseignement secondaire général et revalorisé l'enseignement professionnel.

Comment est organisée la scolarité ? À quel moment l'obligation scolaire commence-t-elle?

Avant la scolarité obligatoire

L'école maternelle n'existe pas en Finlande. Toutefois, une offre de prise en charge (crèches à partir de 8 mois et jardin d'enfants entre 1 et 7 ans) est présente sur tout le territoire, adossée à de nombreux professionnels (3 assistantes maternelles et 1 aide ménagère pour 12 enfants entre 1 et 3 ans; 2 enseignants qualifiés, 1 assistante maternelle et 1 aide-ménagère et pour les enfants entre 3 et 7 ans).

L'école obligatoire ne commence qu'à 7 ans. Avant l'école primaire, les enfants ont la possibilité, mais non l'obligation, de suivre une année d'enseignement pré-primaire qui permet de préparer les enfants à la nouvelle étape. La loi précise que cette année pré-primaire s'inscrit dans le cadre de la petite enfance et non dans celui de l'école primaire.

Le passage en primaire est automatique, mais un test psychologique ⁽³⁾ est pratiqué pour vérifier que les élèves ont la maturité suffisante pour entrer à l'école fondamentale (primaire-collège). Si l'enfant n'est pas prêt, il reste un an de plus dans cette classe pré-primaire, ce qui est très rare.

L'enseignement dit fondamental

Il n'y a pas de hiatus entre l'école primaire et le collège en Finlande qui constituent un seul et même cycle d'une durée de 9 ans. De 7 à 16 ans, les élèves suivent l'enseignement dit fondamental. L'obligation scolaire dure jusqu'à la fin de l'école fondamentale.

Puis, à 16 ans, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité et s'orienter soit vers le lycée d'enseignement général, soit vers une école de formation professionnelle. Le passage d'un cycle à l'autre est conditionné par l'obtention de la moyenne.

Ceux dont les résultats sont trop faibles, pour être ensuite admis au lycée général ou à l'école de formation professionnelle, doivent suivre une 10^{ème} année, pour rattraper le niveau nécessaire à la poursuite des études au-delà de l'enseignement fondamental. Cette année intermédiaire a pour finalité d'améliorer leurs résultats et leur permettre éventuellement de poursuivre leurs études. 96% des élèves continuent leur formation après l'enseignement fondamental.

Ensuite, filière générale ou professionnelle et enseignement modulaire

Le lycée, comme l'école de formation professionnelle, dure 3 ans. Toutefois, il est possible d'écourter la formation à 2 ans ou de l'allonger à 4 ans. L'élève est incité à choisir son rythme.

Les élèves doivent valider 75 modules. Un module contient 40 heures. 50 modules, définis par l'administration centrale (ministère de l'Éducation), sont obligatoires, 25 optionnels. Les cours facultatifs sont déterminés par les établissements eux-mêmes, contrairement aux cours obligatoires, qui, comme leur nom l'indique, s'imposent à tous.

Que les élèves optent pour la filière générale ou professionnelle, précisons qu'il y a des passerelles entre le lycée et la formation professionnelle, dans les deux sens. Combiner l'enseignement général et l'enseignement professionnel, tout comme se réorienter sont donc toujours possibles.

Ce système modulaire est adossé à un vivier de *tuteurs des études*, chargés de conseiller les élèves dans le choix de leurs modules optionnels, de les accompagner dans leur parcours individualisé.

(3) Précisons que ce test n'a rien à voir avec le dépistage précoce prôné par le ministre français, Luc Chatel, pour repérer, dès la maternelle, les enfants en risque de décrochage (octobre 2011).

Le baccalauréat ou le diplôme professionnel

Le bac couronne la fin du lycée, tandis que l'école de formation professionnelle est validée par un diplôme professionnel, à l'issue duquel les élèves seront suffisamment qualifiés pour rentrer directement dans le marché du travail.

Passer son bac implique de passer au minimum 4 épreuves obligatoires: langue maternelle et seconde langue officielle, langue étrangère, mathématiques ou humanités. En sus des matières obligatoires, l'élève choisit parmi des matières optionnelles.

La plupart des lycéens (filière générale) poursuivent leurs études à l'université.

Quels sont les objectifs et les principes du système scolaire finlandais ?

La loi finlandaise relative à l'école fondamentale énonce les objectifs généraux de l'école fondamentale. En voici une traduction non officielle. Nous commenterons par l'énoncé des objectifs:

«Il s'agit d'amener les élèves à développer une culture humaniste, d'en faire des membres de la société éthiquement responsables et de les doter des connaissances et des compétences dont ils auront besoin dans la vie. L'instruction doit favoriser la culture et l'égalité de tous les membres de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles les élèves pourront participer activement à leur éducation et poursuivre ce processus de développement tout au long de leur vie.

En outre, l'enseignement pré-primaire, partie intégrante de l'éducation de la petite enfance, a pour finalité d'améliorer la capacité des enfants à apprendre. Enfin, l'objectif de l'éducation est de garantir l'égal accès à l'éducation sur tout le territoire national.»

Du côté des principes fondateurs du système éducatif finlandais, la loi finlandaise dispose que:

«L'éducation doit être régie par un



programme commun défini au niveau national, conformément à cette loi.

L'éducation doit être dispensée en fonction de l'âge et des capacités de l'élève, afin de promouvoir une croissance et un développement sains chez l'enfant.

Ceux qui dispensent l'éducation doivent coopérer avec les parents ou responsables de l'élève.»

On relèvera l'accent sur l'égalité, l'humanisme, l'éthique et la participation de tous, des élèves, comme des parents d'élèves. Il s'agit de corriger les inégalités socioéconomiques avant tout, de transmettre des valeurs (sans pour autant verser dans la moralisation) et de promouvoir le principe d'une éducation inclusive, à l'écoute des besoins de ses destinataires. Certains y verront sans doute une logique commerciale à l'œuvre où l'usager revendiquerait son droit à la fourniture d'un certain nombre de services. Il nous semble cependant qu'il s'agit ici de renforcer la cohésion sociale et de construire «une école du quartier et non une école dans le quartier»⁽⁴⁾.

Le nombre d'élèves par classes est-il réglementé ?

La loi finlandaise ne limite pas le nombre d'élèves par classe. En pratique, les classes finlandaises accueillent 20 à 30 élèves par classe. La moyenne nationale se situe autour de 20 élèves par classe.

En revanche, les effectifs des classes dites spéciales, qui accueillent des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation (ces besoins sont évalués sur

le fondement de tests psychologiques, sociaux et médicaux), ne doivent pas dépasser 10 élèves par classe.

Le nombre d'élèves par classe est déterminé par les budgets des municipalités, sachant que moins une municipalité perçoit d'impôts, plus les subventions que l'Etat verse aux municipalités sont importantes, système de redistribution qui permet de corriger les inégalités territoriales.

Un rappel historique nous montre que tout ceci n'est pas qu'affaire de démographie: la suppression des classes de niveau et l'avènement des classes hétérogènes, dans les années 1960, a entraîné une levée de boucliers chez les enseignants, qui ont alors négocié, en contrepartie, la diminution du nombre d'élèves par classe. Les municipalités ne sont pas revenues sur cet acquis, sans y avoir été pour autant contraintes par la loi.

Comment sont aménagés les rythmes scolaires finlandais ?

La France est un des pays où le nombre d'heures est très important. Voici des données relatives au nombre annuel moyen d'heures d'instruction dans les établissements publics, issues du rapport «Regards sur l'éducation 2011» de l'OCDE (indicateur D1), présentées dans le rapport de l'Assemblée nationale sur les rythmes scolaires et dans la législation finlandaise. La Finlande figure dans le top 3 des pays imposant le moins d'heures de cours à leurs élèves.

(4) Voir S. TURKIELTAUB, «Faire de l'école une plaque tournante des services offerts aux jeunes en difficulté et à leurs familles: une utopie ? Entretien avec Eric Debarbieux», JDJ n°308, octobre 2011.

Une transposition des rythmes scolaires finlandais en France demanderait une adaptation

Un peu d'histoire de France... ou comment les professionnels du tourisme ont entravé la réforme des rythmes scolaires

«Le calendrier annuel, un compromis au détriment des élèves

Pour l'année 1986-1987, un calendrier construit à partir des résultats des études des scientifiques sur les rythmes de l'enfant avait été adopté et appliqué à l'ensemble du territoire: «C'est le fameux 7/2, à savoir la succession tout au long de l'année de périodes de travail de sept semaines entrecoupées de quatre périodes de congés (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) de deux semaines chacune. Année qui se termine par huit semaines de congés d'été»*.

Ce calendrier fut accueilli par un large consensus regroupant les parents d'élèves, les associations et les syndicats enseignants. En revanche, il imposait la contrainte de n'avoir seulement que deux zones de départ en Hiver et à Pâques au lieu des trois actuellement en vigueur.

Sous la pression des récriminations des professionnels du tourisme alpin, des transports routiers et ferroviaires, ce «calendrier presque trop parfait» sera abandonné après seulement une année d'application, avec un retour à trois zones de départ en vacances, 'ce qui entraîne un très grand déséquilibre de la durée du travail (entre six et dix semaines selon la période) pour une zone donnée, et une altération irrémédiable du principe du 7/2»*).

Source: Extrait du rapport d'activité 2010 du collège expérimental Clithène.

* Aménager le temps scolaire, MM. Georges Fotinos et François Testu, 1996.»

Source: «Rapport d'information en conclusion de la mission sur les rythmes de la vie scolaire», Assemblée nationale n°3028, 8 décembre 2010.

Précisons, tout d'abord, qu'en Finlande, les cours durent 45 minutes.

Au niveau de l'école primaire, le volume d'heures d'enseignement obligatoire en Finlande est de 608 heures pour les élèves de 7 à 8 ans (2 premières années de l'école fondamentale), contre 926 en France. Pour les élèves de 9 à 11 ans, le volume d'heures atteint 683 heures de cours par an, contre 902 en France. En Finlande, le volume d'heures augmente avec l'âge des élèves, tandis qu'en France, il diminue entre 7 et 9 ans (de 926 à 902). Entre 12 et 14 ans, les élèves finlandais doivent suivre 829 heures, contre 1072 en France. Pour les élèves de 15 ans (9^{ème} et dernière année de l'école fondamentale et niveau de 3^{ème} en France), le nombre moyen d'heures d'enseignement obligatoire en Finlande est de 913 heures, contre 1153 en France.

L'année scolaire finlandaise dure 38 semaines (36 en France), soit 190 jours, contre seulement 144 jours en France, pour un nombre d'heures bien supérieur, un grand écart qui différencie la France du reste des pays de l'OCDE.

En Finlande, le nombre d'heures par semaine augmente avec les niveaux. Pour les 2 premières années (7-8 ans), les enseignements sont répartis sur 11 cours, ensuite, pour les 2 années suivantes (9-11), les enseignements sont répartis sur 23 cours et pour les 2 suivantes (12-14),

Les chronobiologistes français prêcheraient-ils dans le désert ?

Depuis trente ans, les chronobiologistes français ne cessent de marteler que les rythmes scolaires en vigueur en France sont trop éloignés des rythmes biologiques et psychophysiques de l'enfant pour être adaptés au bien-être et à la santé de l'enfant.

Cette inadéquation entre rythmes scolaires et rythmes de l'enfant nuit, par ailleurs, aux résultats scolaires.

Sont fustigés le volume d'heures global, la concentration des cours sur une semaine de 4 jours et la durée des vacances. La semaine scolaire finlandaise compte 5 jours et s'étale du lundi au vendredi.

Sources: «Rapport d'information en conclusion de la mission sur les rythmes de la vie scolaire», Assemblée nationale, n°3028, 8 déc. 2010; «Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant», Bull. Acad. Méd., 2010, Tome 194, n°1, p.107-122.

sur 24 cours et enfin, pour les dernières années de l'école fondamentale, les élèves finlandais doivent assister à 30 cours par semaine. En France, à l'école maternelle et primaire, les élèves passent 24 heures en cours, au collège, ils y passent entre 25 et 28 heures.

Les élèves finlandais passent près de 16 semaines par an en vacances: 11 semaines en été (de la mi-juin à la mi-août), 1 semaine en octobre, 2 semaines à Noël, 1 semaine en février et 4 jours à Pâques. A l'école fondamentale, une journée d'école se présente ainsi: les cours commencent à 8 heures et se terminent entre 13 heures pour les élèves les plus

jeunes (7-8 ans) et 14 heures pour les 9-11 ans. Le déjeuner dure 30 à 40 minutes, selon l'emploi du temps fixé par l'établissement scolaire.

Pour les élèves de moins de 12 ans, les établissements organisent des activités en après-midi (ateliers de musique, de théâtre, sport...), mais ceci est facultatif. Ce tableau idyllique ne doit pas masquer une faille: certains élèves se retrouvent livrés à eux-mêmes dans l'après-midi. Une transposition des rythmes scolaires finlandais en France demanderait une adaptation aux modes de vie des familles et la prise en charge obligatoire des élèves l'après-midi.

Il n'est pas défendu de noter les élèves avant, mais il est d'usage de ne pas précipiter la notation

L'aménagement des rythmes scolaires en France. L'exemple d'Épinal

«Pour prendre l'exemple d'un dispositif d'aménagement du temps scolaire ayant conduit à raccourcir les grandes vacances et qui donnait satisfaction aux intéressés, les écoles d'Épinal qui, avant la réforme de l'enseignement primaire de 2008, le mettaient en œuvre assuraient 22 heures 30 d'enseignement (au lieu de 26 heures), le rééquilibrage se faisant avec trois semaines de vacances en moins l'été. L'année scolaire se terminait en effet le 10 juillet pour recommencer le 25 août.

Cette organisation ayant dû être abandonnée à la suite de la réforme 'Darcos', une enseignante entendue à l'école élémentaire Louis Pergaud a jugé 'trop longues' les vacances d'été, les enfants étant les premiers à regretter de ne plus pouvoir pratiquer, pendant cette période, les activités culturelles et sportives organisées l'après-midi au cours de l'année scolaire.

L'attitude du secteur du tourisme, fort de son poids économique (6,5 % du PIB de notre pays), pourrait s'avérer, en revanche, beaucoup plus problématique, même si les représentants des professionnels et ceux du ministère de l'Économie entendus par la mission ont fait état, à ce stade, de l'absence de toute étude chiffrée sur l'impact économique d'une réduction des vacances d'été.»

Source : «Rapport d'information en conclusion de la mission sur les rythmes de la vie scolaire», Assemblée nationale n°3028, 8 déc. 2010.

Comment les élèves sont-ils évalués ? Comment sont-ils notés ?

Pour les élèves de moins de 12 ans (niveau 5 de l'école fondamentale), les notes sont bannies. L'évaluation des acquisitions des élèves existe bel et bien, mais elle n'est pas chiffrée pour les élèves de moins de 12 ans. L'évaluation consiste alors en une appréciation personnalisée, détaillée du travail de l'élève. L'évaluation est animée par un esprit très constructif et vise à encourager l'élève. L'auto-évaluation tient une place importante dans ce système.

Elle répond aux objectifs suivants (traduction non officielle d'un extrait de la loi relative à l'enseignement fondamental):

«La finalité de l'évaluation des acquisitions des élèves est de guider et d'encourager l'apprentissage et de développer la capacité de l'élève à s'autoévaluer. Sont évalués, de différentes manières: l'apprentissage, le travail fourni et le comportement de l'élève. (...)»

Au collège, à partir du niveau 5 (12 ans) de l'école fondamentale, les élèves sont notés deux fois par an: il y a une évaluation intermédiaire et une annuelle reportée dans le carnet de notes, qui sera remis après l'évaluation annuelle. La progression est évaluée en permanence, au moyen de tests faits par les enseignants.

La notation intervient au plus au niveau 8 (avant-dernière année de l'école fondamentale). Il n'est pas défendu de noter les élèves avant, mais il est d'usage de ne pas précipiter la notation. Toutefois, la loi indique que les deux modes d'évaluation peuvent être pratiqués côte à côte.

Quand des notes sont attribuées, elles s'échelonnent de 4 à 10. Par principe, les Finlandais refusent de descendre en dessous de 4 et donc de mettre un zéro, jugé trop décourageant et stigmatisant. Pour autant, si l'élève n'obtient que 4, le cours ne sera pas validé. Des examens de rattrapage seront alors prévus (pendant l'été).

La notation n'a pas pour finalité d'introduire une compétition entre élèves, mais de permettre aux élèves d'évaluer leurs propres progrès. Quoi qu'il en soit, l'élève et ses parents sont informés à

l'avance des critères d'évaluation et, à leur demande, ils doivent recevoir des explications relatives à une évaluation dont les élèves ont fait l'objet.

Comment est dispensé le soutien scolaire ?

Un élève en difficulté d'apprentissage peut bénéficier d'un soutien scolaire personnalisé. La remédiation est prodiguée soit pendant les heures de classe, soit en dehors. Les assistants d'éducation sont chargés d'assister individuellement (ou en petit groupe) les élèves ayant des difficultés, pendant les heures de classe et travaillent en coopération avec les enseignants. Ces assistants exercent cette mission à plein temps, sans avoir à cumuler de mission de surveillance à l'égard des élèves. Les assistants peuvent par ailleurs être affectés à un élève, en cas de handicap nécessitant un accompagnement permanent.

Les assistants d'éducation sont souvent des étudiants se destinant au métier d'enseignant. *A minima*, ils sont détenteurs du baccalauréat.

Si les séances de remédiation ne suffisent pas à faire progresser l'élève, ce dernier bénéficiera alors d'une éducation dite spéciale, à temps partiel, en articulation avec le cadre général applicable à tous. Les professionnels qui accompagnent les élèves dans ce cadre sont diplômés.

S'il s'avère que ce programme à temps partiel est encore inadapté, l'élève rejoindra une classe dite spéciale, à temps plein, qui lui prodiguera un enseignement au plus près de ses besoins en termes de développement, en s'appuyant sur ses potentialités et en renforçant son estime de soi. Si l'élève ne parvient pas à atteindre les objectifs fixés dans le programme général, un plan éducatif individualisé sera élaboré pour lui. L'inclusion est le principe fondateur de cette organisation, qui reçoit néanmoins une exception, dans les cas d'élèves souffrant d'un handicap (physique ou psychique) trop lourd ou de troubles trop aigus. Ces élèves sont alors accueillis dans des institutions spécialisées.

Seule l'exclusion temporaire d'un cours ou de l'établissement est tolérée

Le redoublement existe-t-il en Finlande ?

Le recours au redoublement, quoique possible, reste marginal en Finlande. Un élève ayant des résultats inférieurs aux résultats exigés pour passer au niveau supérieur, au sein de l'école fondamentale, peut se voir accorder le droit de poursuivre, s'il est jugé apte à relever le défi des apprentissages de l'année suivante.

Les parents ou responsables de l'enfant ont la possibilité d'être entendus et d'exercer un recours contre la décision de redoublement. Si l'appel n'aboutit pas, les parents pourront saisir l'administration d'Etat de l'échelon régional, en vue de faire rectifier l'évaluation.

Qu'en est-il des devoirs à la maison ?

Les enseignants finlandais donnent des devoirs à faire à la maison. Lorsque les enseignants s'abstiennent, les parents appellent l'école pour protester, y voyant un signe de laxisme ! Toutefois, il ne s'agit pas d'externaliser les tâches non faites en classe, mais de consolider l'apprentissage fait en classe.

Quelles sont les matières enseignées durant l'enseignement fondamental ?

Les matières obligatoires sont fixées par le ministère de l'Éducation, tandis que les établissements peuvent déterminer librement l'offre de cours facultatifs. Voici la liste des matières obligatoires durant l'enseignement fondamental:

- Langue maternelle et littérature: il peut s'agir du finnois; ou du suédois, seconde langue officielle; du saami (langue parlée par la population autochtone de Finlande); ou du romaani (langue parlée par la population rom de Finlande); ou encore d'une autre

langue (selon la langue maternelle de l'élève);

- Langue nationale: les élèves qui n'ont pas choisi le finnois en langue maternelle optent ici pour le suédois (seconde langue officielle);
- Langue étrangère A; langue étrangère B;
- Mathématiques;
- Connaissance de l'environnement;
- Biologie et géographie;
- Physique et chimie;
- Éducation à la santé (nouveau depuis quelques années);
- Religion ou éthique (au choix);
- Histoire et sciences sociales;
- Musique et arts plastiques;
- Éducation physique;
- Travaux ménagers;
- Orientation pédagogique de l'élève (nous y reviendrons dans quelques paragraphes).

Notons que l'orientation fait l'objet d'un cours collectif distinct, animé par un conseiller d'orientation.

Au programme des élèves de 5^{ème} figurent beaucoup de travaux pratiques et d'«arts ménagers». Les garçons, comme les filles, sont initiés à la couture, au travail du bois, etc...

Exclut-on les élèves qui «posent problème» ?

Non. Seule l'exclusion temporaire d'un cours ou de l'établissement (3 mois maximum) est tolérée, dans les cas de graves perturbations.

La mobilisation des établissements contre toutes les formes de harcèlement, que pourraient subir un élève dans le cadre scolaire, est énoncée dans la loi, sous la forme d'un droit à un environnement d'apprentissage sécurisant. Ce droit n'a pas pour corollaire l'exclusion, mais l'obligation pour l'établissement de traiter le problème.

Quelles sont les méthodes pédagogiques employées ?

L'encouragement de l'élève et la prise en compte de ses besoins sont au cœur des pratiques pédagogiques, empreintes de constructivisme (partir des potentialités de l'élève).

Les méthodes choisies doivent cependant répondre à des objectifs précis:

- susciter le désir d'apprendre;
- prendre en compte l'apprentissage à la fois comme processus et comme finalité;
- motiver les élèves à travailler avec détermination;
- favoriser la formation de connaissances organisées, l'apprentissage de compétences et la mise en pratique de ces compétences;
- développer des compétences permettant d'acquérir, d'appliquer et d'évaluer des informations;
- encourager l'apprentissage par les interactions entre élèves;
- promouvoir la capacité à coopérer de manière constructive et le sentiment de responsabilité envers autrui;
- développer la capacité à être acteur de son propre apprentissage, de l'évaluation de son apprentissage et de la recherche de retours auprès des autres, dans un but réflexif;
- accompagner les élèves dans la prise de conscience de leur apprentissage et de leurs possibilités d'affecter eux-mêmes leur apprentissage;
- développer les stratégies d'apprentissage des élèves et leurs compétences, afin qu'ils puissent les réutiliser dans de nouveaux contextes.

Comment l'école accompagne-t-elle l'orientation des élèves ?

On retiendra que l'orientation est prise très au sérieux en Finlande, au point de faire l'objet d'un cours, obligatoire dans les classes 7, 8 et 9 (ce qui correspond à nos 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}), dispensé une fois par semaine.

Rappelons l'importance de l'orientation des élèves, sachant qu'il existe une corrélation entre absentéisme scolaire, décrochage scolaire et mauvaise orientation (voir dans ce numéro, S. Turkieltaub, «Pour les collégiens décrocheurs: la 'cellule absentéisme' de l'Inspection académique du Val-de-Marne. Entretien avec Michèle Becquemin», pp 21-27).

Le conseiller d'orientation dispense le cours d'orientation et est aussi en charge des entretiens individuels d'orientation. Dans l'enseignement secondaire, des tuteurs apportent des conseils en orientation aux élèves, à raison d'1 conseiller à plein temps pour 200 élèves.

Quel pilotage pour l'éducation en Finlande ? Comment conjuguer décentralisation et égalité ?

L'organisation du système scolaire finlandais se caractérise par sa forte décentralisation administrative. L'administration centrale élabore le programme national, sur la base du cadre légal. La mise en œuvre des objectifs nationaux incombe aux municipalités. L'autonomie n'est *a priori* pas un gage d'égalité et pourtant ces deux principes semblent se combiner harmonieusement en Finlande.

Un des corollaires de l'autonomie est la liberté laissée aux établissements scolaires à la fois dans le recrutement des enseignants et dans l'organisation et les méthodes de l'enseignement. La liberté pédagogique de l'enseignant ne doit pas être entravée.

L'école fondamentale de Saarnilaakso (Espoo)

Nombre d'élèves : 410.

Nombre d'enseignants: 45

Autres personnels: 6

Les valeurs de l'école de Saarnilaakso: la connaissance, la tolérance, le travail pratique, le multiculturalisme, les bonnes manières, la communication et la variété des formes d'expression.

Autre particularité: la large palette des matières optionnelles.

L'année est ponctuée de jours de fête et de journées à thème qui sont autant d'occasions de célébrations collectives (journée de l'Europe, journée du multiculturalisme, journée du sport, journée de l'hiver, etc...), la fin de l'année culminant avec un dernier événement, la célébration de fin d'année.

Des contacts sont entretenus avec d'autres écoles dans les pays de l'Union européenne.

Quelle est la clef de la réussite éducative finlandaise ?

D'après le principal de l'école fondamentale de Saarnilaakso, c'est l'encouragement des élèves qui explique la réussite éducative fulgurante de la Finlande

A tous les niveaux du système scolaire, on met l'accent sur les interactions et le développement de partenariats entre les différentes strates de l'administration et entre les établissements avec les autres acteurs de la société.

Ce sont les municipalités qui déterminent le degré d'autonomie des écoles, qui peuvent fournir les services de formation qu'elles choisissent, sous réserve de fournir les enseignements de base définis par la loi.

L'établissement scolaire a la faculté, mais non l'obligation, d'instituer un conseil d'école. Il est composé de parents d'élèves (3 à 5), de représentants des enseignants, de représentants des autres personnels de l'école, de représentants des élèves, qui ne sont toutefois pas présents lorsque des cas individuels d'élèves ou d'enseignants sont évoqués. La ville n'est pas représentée au sein du conseil de l'école. Le conseil d'école a la responsabilité du budget de l'école, de l'organisation du travail et de l'enseignement, du développement de l'établissement et du suivi de la qualité de l'enseignement. En dernier ressort, c'est au principal du collège qu'incombe la responsabilité du budget global pour l'année. Il paie tant les salaires des enseignants que les aliments qui serviront à préparer les repas de la cantine.

Selon quelles modalités l'évaluation est-elle organisée ?

En premier lieu, l'évaluation est interne. C'est au conseil d'école que reviendra le suivi de la qualité de l'enseignement. Toutefois, notons que le conseil d'école n'est pas obligatoire. De manière générale, c'est la municipalité qui est responsable du suivi de la qualité des enseignements, via un conseil ou une commission, composée de représentants élus parmi les citoyens.

Le dispositif repose sur l'auto-évaluation et sur l'évaluation pratiquée par les municipalités. La Finlande est un des rares pays qui n'a pas institué de corps d'inspection d'État. Toutefois, l'évaluation externe existe aussi, sous la forme de supervision nationale (et régionale dans une moindre mesure) exercée par le Conseil national de l'éducation et le Conseil national d'évaluation de l'éducation, organes indépendants rattaché au ministère de l'Éducation.

La carrière d'enseignant connaît un engouement important

Les enseignants: quelle formation, quel statut, quelles missions et quel nombre ?

Les enseignants sont titulaires d'un diplôme universitaire de niveau bac + 5. La formation inclut des stages pratiques dans les classes. Durant leur formation, les étudiants qui se destinent à l'enseignement font l'apprentissage des techniques de communication et de transmission.

La carrière d'enseignant connaît un engouement important en Finlande. Les universités peuvent sélectionner les candidats les plus motivés, ce qui contribue au succès du système éducatif finlandais. Les enseignants sont ensuite non pas affectés à un établissement scolaire par la municipalité, mais sélectionnés directement par les établissements scolaires.

Quand un enseignant est sélectionné par un établissement scolaire, il est engagé en CDI pour une période d'essai de 6 mois. Il peut rester en poste jusqu'à la retraite. L'État n'intervient ni dans la sélection des enseignants, ni dans la sélection des principaux de collège.

Ce mécanisme pose la question des critères de recrutement: l'excellence des résultats et/ou l'adaptation au contexte local ? Curieusement, si les méthodes pédagogiques ne reposent pas sur la compétition entre élèves, en revanche, le recrutement des enseignants pourrait bien être imprégné de cet esprit de compétition.

Les enseignants sont libres de choisir leurs méthodes pédagogiques. Les Finlandais pensent qu'on a tout à gagner en faisant confiance aux acteurs territoriaux.

La société finlandaise accorde une place prépondérante à l'éducation qui fait l'objet d'un consensus très large au niveau national. Le métier d'enseignant suscite beaucoup de respect de la part des parents, de la société.

Revoir radicalement la formation des enseignants en France

Extrait du «Rapport d'information à la suite d'une mission effectuée en Finlande du 7 au 9 septembre 2009», n°399, Sénat, 7 avril 2010

«Pour M. Paul Robert, précité:

'Sans chercher à "finlandiser" la France, on pourrait sûrement acclimater certains aspects d'un système qui ne cesse de faire ses preuves.

Qu'on ne se leurre pas, toutefois. Ce n'est pas en saupoudrant, de-ci de-là, telle ou telle recette, ou en changeant les programmes du primaire, du collège ou du lycée qu'on pourra faire avancer les choses.

Rien ne bougera, dans notre pays, tant qu'on n'aura pas modifié radicalement la formation des enseignants et tant que ces derniers continueront à transmettre des savoirs de façon abstraite, faute d'avoir acquis les outils suffisants leur permettant de s'adresser de manière efficace à tous les élèves, quel que soit leur profil.

En Finlande, près de la moitié de la formation d'un enseignant est consacrée à la pédagogie, et les stages, commencent dès la première année de leurs études.

Nous sommes loin du compte en France, où l'on considère que la maîtrise d'un contenu disciplinaire est une qualification suffisante pour s'engager dans ce métier, même si le nouveau schéma de la formation inclut des stages de sensibilisation en master 1 et 2. Enfin, en Finlande, le professeur n'est pas que professeur. Il est aussi surveillant, parfois "assistant social" ; il n'hésite pas à se rendre au domicile de ses élèves. Il n'y a pas, comme chez nous, ce cloisonnement».

L'école parvient-elle à assurer l'accès à l'éducation pour tous ?

L'accès à l'éducation est garanti à tous, quelle que soit la situation familiale ou l'origine de l'élève. Ce ne sont pas de vains mots, puisque absolument tout est gratuit: des manuels, en passant par les fournitures scolaires, jusqu'aux repas à la cantine (de quoi faire grincer des dents des parents français, dans un contexte où des municipalités refusent l'accès des cantines aux enfants dont les parents sont chômeurs, notamment), de même que les services de santé et les soins dentaires, les excursions et les sorties scolaires. La carte de transport est gratuite si le trajet

est long. Le soutien scolaire est gratuit.

À la question «le milieu socio-économique des élèves affecte-t-il leurs performances ?» (compréhension de l'écrit) posée par l'OCDE (indicateur A5)⁽⁵⁾, on s'aperçoit que la Finlande affiche un score inférieur d'environ 7 points à la moyenne des pays de l'OCDE, tandis que la France affiche un écart supérieur de plus de 10 points (PISA).

Certes, le terme de performance se prête à controverse, de même que le rapport OCDE 2011, qui sous couvert d'un langage neutre et de mesures objectives, prône l'idéologie libérale, comme l'a montré Etienne Douat⁽⁶⁾ il n'en demeure pas moins qu'en termes de résultats scolaires, la corrélation entre milieu socio-économique et réussite est bien plus forte en France qu'en Finlande.

(5) «Regards sur l'éducation 2011. Les indicateurs de l'OCDE», OCDE, page 94. Rapport téléchargeable : http://www.oecd.org/document/35/0,3746,fr_2649_39263238_48645475_1_1_1_1,00.html. (par thème) ou dans son intégralité : <http://www.oecd.org/dataoecd/61/1/48631602.pdf>

(6) E. DOUAT, «Le rapport 2011 de l'OCDE sur l'éducation, un manifeste pour une école 'rentable' ?», blog de Laurent Mucchielli, 10 octobre 2011, <http://www.laurent-mucchielli.org/index.php?post/2011/10/10/Le-rapport-2011-de-l%E2%80%99OCDE-sur-l-education%2C-un-manifeste-pour-une-ecole-rentable>

On postule que l'intégration passe par la reconnaissance de la culture d'origine des nouveaux arrivants

Comment sont accueillis les élèves nouvellement arrivés ?

Outre l'organisation de cours en finnois (ou suédois) à destination des élèves nouvellement arrivés (issus de la migration), l'enseignement de sa langue maternelle est un droit en Finlande, si bien qu'il suffit d'un seul élève pour qu'une langue soit enseignée en tant que langue maternelle.

S'agissant des cours de religion (qui font partie du cursus, sauf à choisir le cours d'éthique), il faut cette fois 3 élèves souhaitant recevoir l'enseignement dans une même religion pour que le cours soit mis en place.

En Finlande, on postule que l'intégration passe par la reconnaissance de la culture d'origine des nouveaux arrivants. Il s'agit là bien d'un choix idéologique et non d'une évidence liée à des facteurs démographiques, même si la question du coût de ce dispositif risque d'être posée avec l'augmentation de la population immigrée en Finlande.

Au vu de tous ces éléments, on a le sentiment que la Finlande a su adapter son système éducatif à la massification scolaire, contrairement à la France, qui semble avoir quelque peu perdu la mémoire de siècles de culture humaniste, durant lesquels elle s'est pourtant abreuvée d'écrits sur l'éducation, légués par les philosophes des Lumières français et européens, établissant, dès le XII^{ème} siècle, la nécessité de susciter la motivation chez l'élève (voir P. GUMBLE, *On achève bien les écoliers*, Grasset, 2010 (chapitre «*Il faut que nous abandonnions cette mentalité*»). Faudrait-il que nous retournions en cours d'histoire ?

PISA

«PISA est une enquête menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 34 pays membres de l'OCDE et dans de nombreux pays partenaires. Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire. Les tests portent sur la lecture, la culture mathématique et la culture scientifique et se présentent sous la forme d'un questionnaire de fond. Lors de chaque évaluation, un sujet est privilégié par rapport aux autres. Les premières collectes de données ont eu lieu en 2000, les suivantes en 2003, en 2006 et en 2009. La prochaine collecte est prévue pour 2012.»

Pour en savoir plus : http://www.oecd.org/document/24/0,3746,en_32252351_32235731_38378840_1_1_1_1,00.html

Il faut préciser une particularité de PISA: peuvent s'inscrire aux tests et être classés non seulement des États, mais aussi des entités non souveraines désignées par PISA par le terme «*économies*». Tel est le cas de la région de Shanghai, en Chine. Rappelons que les analyses s'appuient sur une logique de «*performance*» (pour reprendre les termes employés) toute économique. On parle même de «*rendement de l'éducation*».

Les résultats de l'enquête PISA 2009 sont toujours aussi édifiants. Au classement général «*Comparaison des performances des pays et des économies*», la Finlande occupe la 3^{ème} place après Shanghai et la Corée du Sud, si bien que l'on peut considérer que la Finlande est le 2^{ème} pays le plus performant de l'OCDE. Et bien au-dessus de la moyenne des pays l'OCDE.

Au regard de la compréhension de l'écrit, de l'acquisition de la lecture, la Finlande caracole au sommet du classement, en 3^{ème} position, après la Corée du Sud et la région de Shanghai. Les Finlandais s'enorgueillissent de ce classement, en soulignant que ceux qui la dépassent dans le classement pratiquent une sélection à l'entrée de la primaire, contrairement à la Finlande, qui est donc 1^{ère} du classement, en fin de compte ! et la France... est proche de la moyenne de l'OCDE, mais en dessous.

Au regard de la culture scientifique des élèves, la Finlande arrive en 2^{ème}, après Shanghai, et s'impose donc comme le 1^{er} pays dans le classement. En mathématiques, la Finlande n'est pas en tête, mais a obtenu un score nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE.

Sur l'incidence du milieu socio-économique duquel sont issus les élèves sur les résultats scolaires, la Finlande est le 2^{ème} pays le moins impacté après le Canada. Sur les écarts de niveau à l'intérieur d'une même classe ou entre établissements, la France est en tête, avec des disparités très fortes, tandis que la Finlande compte parmi les pays les moins concernés.

L'égalité formelle se traduit également par une égalité réelle. La synthèse des indicateurs PISA de l'équité de l'éducation le confirme, la Finlande arrivant 2^{ème}, juste après la Corée du Sud, qu'elle talonne. La France, en 18^{ème} position, n'obtient que 496 points, contre 536 pour la Finlande. Au regard de la corrélation entre le milieu socio-économique des élèves et la «*performance*», la Finlande fait 8 points, tandis que la France fait 17 points.